



Représentation du personnel

Par **Nellia**, le **14/02/2019** à **01:07**

Bonsoir,

S'il vous plaît j'aimerais savoir s'il est possible pour un employeur d'imposer la mise en place d'un CSE dans l'entreprise dès aujourd'hui alors qu'il existe des représentants du personnel dont le mandat n'est pas encore échu ?

Étant entendu que les ordonnances Macron précisent que les mandats des représentants du personnel qui s'achèvent après le 31/12/2019 , cesseront de façon anticiper à cette date afin que l'entreprise se dote d'un CSE.

Merci.

Par **P.M.**, le **14/02/2019** à **09:42**

Bonjour,

C'est pratiquement l'employeur qui décide du passage au CSE après consultation des Représentants du Personnel actuels...

Il n'y a que la possibilité de retarder le scrutin lors de la discussion de l'Accord pré-électoral...